

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur
l'émission des permis

AVIS PUBLIC

Lors d'une séance de conseil municipal, le conseil a adopté le premier projet de règlement
#267-1-2016.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'ORDONNANCE #267-1-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET
DES CERTIFICATS D'AMÉNAGEMENT INFORMATIVES

1. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 22 juillet 2016, de 18h30 à 19h30, à l'Hôtel de Ville situé au 100, rue St-Jacques, Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée, l'inspecteur municipal présentera le projet de règlement et entendra les personnes & organismes qui voudront faire part de leurs observations.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'inspecteur municipal, 100, rue St-Jacques, Bolton-Ouest, ou au Centre communautaire de Bolton-Ouest, 100, rue St-Jacques, Bolton-Ouest, le jeudi, de 9h à 16h00.
3. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet #267-1-2016 ne contient pas de dispositions qui créent de nouvelles zones sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.
5. L'objet du présent règlement est d'assurer la conformité du règlement sur les permis et certificats avec les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC.

Donné à Bolton-Ouest, ce 14 juillet 2016

Philippe De Courval
Directeur général

Secrétaire-trésorier